

**Compte-rendu  
du CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE du 12 septembre 2008**

Date de convocation : le 5 septembre 2008

Date d'affichage : le 19 septembre 2008

L'an deux mille huit, le 12 septembre à 20 heures 45, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Jacqueline MAIGRET, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

Madame Jacqueline MAIGRET, Monsieur Alain COVILLE, Monsieur Daniel THEPENIER, Monsieur Gilles TANNOU, Madame Nadine NINOT, Monsieur Daniel HERMAND, Mesdames Annie PINCEMIN, Chrystèle LE GUENNE, Sandrine KOWALIK, Chrystèle LE GUENNE, Monsieur Daniel LEROY, Mesdames Isabelle PISCIONE, Caroline LOUETTE, Emmanuèle PROD'HOMME-ROGEAUX, Christine REVEAU, Messieurs Olivier ROUBAUD, Léopold RUPARI et Norbert VINCENT.

**ABSENTS REPRESENTES :**

Madame Catherine GENET, représentée par Daniel THEPENIER,  
Monsieur Michel CLOUIN représenté par Norbert VINCENT,  
Marie Laure DONALDSON, représentée par Daniel HERMAND  
Monsieur Pascal LOWAGIE, représenté par Gilles TANNOU

**ABSENTS NON REPRESENTES :**

Jacques ESTRELLA  
Véronique BASTIEN

<u>Soit :</u>	à partir du point 2 :
en exercice : 23	en exercice : 23
présents : 15	présents : 17
votants : 18	votants : 21

Madame Sandrine KOWALIK est élue secrétaire de séance.

Après avoir procédé à l'appel, le quorum étant atteint, Jacqueline MAIGRET ouvre la séance à 20 h 50. Elle procède à la lecture de l'ordre du jour.

**ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 4 juillet 2008**

Le procès-verbal du 4 juillet 2008 transmis aux conseillers municipaux est adopté à l'UNANIMITÉ.

**1- Accueil des enfants dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré : Convention pour l'accueil réciproque avec la commune de Saint Ouen l'Aumône.**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

La commune de Saint Ouen l'Aumône a adressé à la commune de Marines un courrier, en date du 25 juin 2008, concernant une convention de réciprocité gratuite pour la scolarisation des enfants dans les écoles du 1<sup>er</sup> degré.

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITÉ

**AUTORISE** le maire à signer la convention de réciprocité gratuite avec la commune de Saint Ouen l'Aumône.

21H00 Arrivée de Madame Annie PINCEMIN et de Monsieur Daniel HERMAND.

**2- Lundi de Pentecôte chômé : Journée de solidarité.**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le lundi de Pentecôte peut continuer à être un jour chômé, il est nécessaire dans ce cas d'instituer une journée de solidarité en faveur des personnes âgées ou handicapées. Lors de sa séance du 1<sup>er</sup> juillet 2008 le Comité Technique Paritaire a donné son accord pour que cette journée soit déduite des RTT portant ainsi leur nombre à 10 jours.

Le Conseil Municipal,

A l'UNANIMITE

**DECIDE** que la journée de solidarité sera déduite des RTT portant ainsi leur nombre à 10 jours.

**3- O.M.S.L. : Remboursement des frais de transport du voyage de l'ELC**

Point présenté par Alain COVILLE

Dans le cadre de l'organisation d'un séjour par l'Espace Loisirs et Culture, l'OMSL a engagé des frais au nom de la commune de façon à permettre la réservation des billets de trains. Afin de rembourser ces frais il convient d'attribuer une subvention exceptionnelle déduite du montant non attribué.

Le Conseil municipal,

A l'**UNANIMITE**

**APPROUVE** l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un montant de 1 455.30 € qui sera inscrit à l'article 6574 en diminution du montant non attribué.

#### **4- Espace Loisirs et Culture : tarifs**

Point présenté par Nadine NINOT

Pour les besoins de fonctionnement du service et vu le nombre grandissant d'inscrits il s'avère nécessaire de fixer les tarifs d'inscription des jeunes adhérents domiciliés hors de la commune de Marines, il convient de fixer un tarif pour les extérieurs de la Communauté de Communes du Val de Viosne (CCVV) et un autre pour les extérieurs hors CCVV.

Le Conseil municipal,

A l'**UNANIMITE**

**FIXE** les tarifs de l'Espace Loisirs et Culture comme suit :

Situation	Tarif annuel
Marinois	20.00 €
Extérieurs (CCVV)	60.00 €
Extérieurs (hors CCVV)	60.00 €

- L'inscription est valable pour l'année civile du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.
- Le tarif correspond à l'adhésion (accès à l'espace jeunes et au centre multimédia). Il ne comprend pas les éventuelles participations supplémentaires à certaines activités, aux sorties et aux camps.
- Le paiement peut s'effectuer au trimestre pour les extérieurs.

#### **5- Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de Rédacteur à temps complet**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Jacqueline MAIGRET indique que la création de ce poste est liée au remplacement de la chargée de communication et de la vie associative qui occupait un emploi d'assistant de conservation du patrimoine. Pour les besoins de fonctionnement du service il convient donc de créer un poste de rédacteur, la suppression du poste d'assistant de conservation du patrimoine ne pourra se faire qu'après l'avis du Comité Technique Paritaire.

Le Conseil municipal,

A l'**UNANIMITE**

**APPROUVE** la création d'un poste de rédacteur.

#### **6- Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi de Directeur Général des Services à temps complet**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Pour les besoins de fonctionnement du service il convient de créer un poste de Directeur Général des Services. Jacqueline MAIGRET énonce les principales caractéristiques de cet emploi fonctionnel qui ne peut être occupé que par un agent titulaire par voie de détachement. Jacqueline Maigret explique que le poste présente une plus grande précarité pour l'agent qui l'occupe car il peut être mis fin à son détachement mais qu'il lui offre en contrepartie des avantages notamment liés au régime indemnitaire. Elle précise que ces emplois fonctionnels étaient autrefois réservés aux Communes plus importantes mais qu'il est désormais possible pour les Communes de plus de 2000 habitants de créer ces postes qui supposent un lien de confiance entre l'agent et l'autorité territoriale.

Le Conseil municipal,

A l'**UNANIMITE**

**APPROUVE** la création d'un poste de Directeur Général des Services.

#### **7- Régime indemnitaire : instauration d'un régime indemnitaire pour le poste de Directeur Général des Services**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Pour faire suite à la création d'un poste de Directeur général des services, il convient de faire une mise à jour du régime indemnitaire.

Le Conseil municipal,

A l'**UNANIMITE**

**AUTORISE** le Maire à modifier le régime indemnitaire en instaurant un régime pour la création du poste de Directeur Général des Services comme suit :

Cadre d'emploi	IFTS Indemnité	IEMP Indemnité	PR Prime de
----------------	-------------------	-------------------	----------------

	forfaitaire travaux supplémentaires	d'exercice des missions de préfecture	responsabilité (emploi fonctionnel)
Attaché	0 à 8	1 à 3	0 à 15 %

### **8- Réseau de distribution du gaz : Indemnité pour occupation du domaine public**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

A la suite de la parution du décret n° 2007-606 du 25 avril 2007 concernant la réactualisation du régime des redevances du réseau de gaz. Le GrDF d'Ile de France (**Gaz réseau Distribution France**) demande au Conseil Municipal de délibérer au sujet du montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport du gaz.

Le réseau actuel de gaz est de 14 390 mètres, Jacqueline Maigret précise que la redevance communale s'appliquera au seul réseau communal. Il conviendra de soustraire à cette longueur la partie du appartenant au réseau départemental.

Le Conseil municipal,

A l'**UNANIMITE**

**FIXE** le montant de la redevance annuelle d'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport du gaz à 0.035 €le mètre linéaire plus une taxe fixe de 100.00 €, la recette sera inscrite au compte 70323.

### **9- Trésorerie - 2 boulevard Gambetta : renouvellement du Bail**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Le bail administratif des locaux utilisés par la trésorerie de Marines au 2 boulevard Gambetta arrive à échéance. Il est envisagé de le renouveler avec un loyer annuel fixé à 7 400 €payable en terme à échoir et trimestriellement.

Le Conseil municipal,

A l'**UNANIMITE**

**AUTORISE** le renouvellement du bail de location avec un loyer annuel à 7 400 €

**AUTORISE** le maire à signer tous les documents y afférents.

### **10 - Demande d'autorisation préalable :**

Point présenté par Jacqueline MAIGRET

Afin de permettre la réalisation de travaux le dépôt des autorisations d'urbanismes nécessaire doit être autorisé par le Conseil Municipal. Jacqueline Maigret expose la nature des travaux concernés :

- Restauration de la toiture du lavoir des Hautiers
- Remplacement du toit de l'Espace Loisirs et Culture (Hangar)

Le Conseil Municipal,

A l'**UNANIMITE**

**AUTORISE** le maire à déposer les déclarations préalables de travaux suivantes :

- Restauration de la toiture du lavoir des Hautiers
- Remplacement du toit de l'Espace Loisirs et Culture (Hangar)

### **POINT COMPLEMENTAIRE**

### **11- Vols de nuit : Institution d'un couvre-feu**

Dans le but d'obtenir comme les riverains d'Orly un couvre-feu nocturne il est demandé au conseil municipal de prendre une délibération concernant les vols de nuit à Roissy.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

Par **6 ABSTENTIONS** (Daniel HERMAND, Daniel THEPENIER, Catherine GENET, Isabelle PISCIONE, Marie-Laure DONALSON, Annie PINCEMIN) et **13 voix POUR**

### **Questions diverses / Informations :**

Jacqueline MAIGRET rappelle que l'inauguration de la nouvelle Station d'Épuration aura lieu samedi 13 septembre à 11 heures et que le repas des anciens se déroulera le dimanche 14 septembre à la salle Pompidou.

Jacqueline MAIGRET annonce que plusieurs manifestations se dérouleront lors des journées du patrimoine les 20 et 21 septembre prochain :

- La visite de la Forge
- Un défilé de voitures anciennes
- La visite de l'Eglise
- Une visite commentée de Marines le dimanche 21 septembre de 10 h à 12 h
- La visite de la Mairie assurée par les élus du Conseil municipale, ce qui permettra notamment de faire découvrir les deux statues de Marianne.

Jacqueline MAIGRET informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la mise en place d'une gestion par le Conseil général des bois communaux de Marines dans la butte des Hautiers en tant qu'Espace Naturel Sensible, un projet éducatif éco-citoyen destiné aux élèves du collège est proposé. Cette animation devrait se dérouler pendant l'année scolaire 2008/2009.

Jacqueline MAIGRET invite le public à s'exprimer.

Une question est posée par rapport au montant du loyer lié au contrat de bail passé avec la trésorerie. Jacqueline MAIGRET répond que ce montant est lié à la nature spécifique des locataires qui sont les services de l'Etat.

Une autre question est posée sur la raison de la création d'un poste de Directeur Général des Services. Jacqueline MAIGRET rappelle les conditions de création de ce poste qui est une possibilité ouverte depuis la parution d'un décret fin 2007 aux Communes de plus de 2000 habitants, et ajoute qu'il est créé dans la perspective d'une réorganisation des services sur laquelle l'équipe municipale sera invitée à se prononcer avant qu'une communication puisse être faite à ce sujet.

Un membre du public demande si les locaux de la trésorerie ont toujours été communaux. Jacqueline MAIGRET répond que ce bâtiment est communal au moins depuis son occupation par les services de la trésorerie.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45

Le Maire,

Jacqueline MAIGRET